

Mandat

Comité scientifique du CPI

Fédération des milieux documentaires

Contexte du Comité scientifique du CPI

Le comité scientifique du Congrès des professionnel.le.s de l'information (CPI) est établi sous l'autorité du Conseil d'administration de la FMD. Il fonctionne comme stipulé dans le présent mandat.

1) Composition

Le comité scientifique du CPI est composé de 18 à 25 membres recruté.e-s par la direction générale de la FMD ou la personne qui préside le comité scientifique du CPI.

Le comité vise à avoir une composition la plus variée possible. Les membres du comité peuvent être issu.e-s de n'importe quel milieu documentaire du Québec ou de la francophonie canadienne et provenir de n'importe quel corps d'emploi. Le comité vise également une composition de personnes issues des diversités culturelles et raciales, cognitives et physiques ainsi que de la diversité des âges, des sexualités, des sexes et des genres.

Un.e membre du comité scientifique du CPI sera élu.e président.e par la Direction générale de la FMD.

2) Mandat

Le comité scientifique du CPI appuie le comité du programme du CPI en évaluant les propositions de conférences acheminées à la FMD suite à l'appel à communications.

Le comité scientifique reçoit les communications soumises à la FMD par les personnes et groupes qui répondent à l'appel à communications. Chacune des propositions de communications est lue et évaluée par deux membres du comité. Les évaluations sont transmises à la présidence du comité scientifique qui les compile et les achemine ensuite à la Direction générale de la FMD qui les acheminera à la personne qui préside le comité programme du CPI.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, le comité scientifique du CPI a pour objectif de s'assurer que les conférences sont alignées à la thématique du congrès et sont d'un niveau de qualité appropriée, afin que les participants du CPI en retirent le maximum de bénéfices.

3) Dispositions générales

Fréquence des réunions

Le comité scientifique du CPI se réunira au besoin, un peu avant la fin de l'appel à communications. Des réunions supplémentaires peuvent être fixées au besoin. Le reste des communications pourra se faire par courriel.

Responsabilités du comité

Le comité scientifique du CPI est tenu de :

1. faire rapport du travail du comité scientifique du CPI auprès du CA et de la DG de la FMD;
2. revoir et réviser le mandat du comité une fois, au minimum, tous les cinq ans et recommander des changements auprès du CA de la FMD;
3. maintenir un espace où ses membres peuvent faire part de leurs interrogations, de leurs expériences et de leurs recommandations;
4. évaluer les propositions de communication reçues en vue du prochain CPI dans les temps demandés par la Direction générale afin que le comité programme du CPI puisse ensuite construire une programmation avec toute l'information nécessaire.

4) Mandat et responsabilités des membres

Responsabilités de la présidence et des membres

La présidence est tenue de :

- fixer des réunions au besoin et établir les ordres du jour;
- veiller à ce que les diverses expériences et perspectives de l'ensemble des membres soient traitées avec respect;
- communiquer l'information à la DG de la FMD;
- représenter et faire rapport des activités du comité.

Rôle des membres du comité

Les membres doivent être en mesure de partager leur expertise et leur jugement sur les activités prévues. Ils et elles doivent pouvoir participer aux réunions et travaux du comité.

Il est attendu que les membres contribuent à :

- évaluer de manière juste et éclairée les propositions de communication reçues;
- remplir et soumettre le formulaire d'évaluation mis à la disposition des membres ;
- respecter l'échéancier des travaux présenté par la présidence;
- participer à tout autre projet du comité selon leurs intérêts et disponibilités;
- contribuer à la révision du mandat, lorsque nécessaire, selon leurs intérêts et disponibilités.

5) Bénéfices

Pour les membres du comité scientifique du CPI

Les membres du comité scientifique du CPI bénéficieront en :

1. approfondissant leurs connaissances des nouvelles tendances et développements récents en bibliothéconomie;
2. contribuant à faire en sorte que le programme du congrès soit intéressant et pertinent;
3. travaillant avec des collègues de divers milieux documentaires (réseautage);
4. développant une expérience du travail de comité interinstitutions.

Pour les milieux documentaires en général

Les milieux documentaires bénéficient du travail du comité par :

1. l'assurance d'un programme de congrès constitué de présentations et conférences de bonne qualité et susceptibles d'intéresser les participants.